

NÉGOCIATION

Les parties reconnaissent que le prix a été négocié par l'intermédiaire du RÉDACTEUR des présentes titulaire d'un mandat demeuré ci-annexé :

Mandat :

Numéro de mandat :

Date du mandat :

Honoraire à la charge de :

Honoraires charge vendeur *montant TTC*

Honoraires charge acquéreur *montant TTC*

Précision étant ici faite que ces honoraires seront prélevés sur les premiers fonds versés par L'ACQUÉREUR, y compris le dépôt de garantie à due concurrence, dès la réalisation des conditions suspensives, toutes les délégations étant d'ores et déjà consenties et opposables à tous tiers détenteurs. Tout détenteur des fonds est autorisé à remettre la commission dès la réalisation de la dernière condition suspensive.

